

Nom : *Marmonnier*

Prénoms : *Pierre* **Surnom :**

ÉTAT CIVIL.
 Né le *26 avril 1882* à *St Georges d'Espervache*, canton
 d' *Heyrieux*, département d' *l'Isère*, résidant
 à *Heyrieux*, canton d' *u dit*, département
 d' *l'Isère*, profession de *Charbonnier*
 fils de *Joseph Théime* et de *Rabatel Marie Louise* domiciliés
 à *Heyrieux*, canton d' *u dit*, département d' *l'Isère*

Numéro matricule du recrutement : *747*

Classe de mobilisation : *1902*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *ch*, sourcils *blonds*
 yeux *gris*, front *large*
 nez *assez en*, bouche *assez*
 menton *ronde*, visage *ovale*
 Taille : 1 m. *65* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). *2*)
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (*1* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
*Incorporé le 1^{er} Novembre 1903, N° 5810, arrivé
 au corps et soldat de 2^e classe ledit jour
 Caporal le 18 Septembre 1904
 en congé le 18 Septembre 1906. Certificat de bonne conduite accordé*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dats.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>12 Juin 1904</i>	<i>Septème, arr. Tignes</i>	<i>Vienne</i>	<i>D.</i>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Rappelé à l'activité non suite de la Mobilisation Générale (Bient Prés. dentel du 1^{er} août 1914. Arrivé au corps le 3 août 1914. Réforme N° 2 par la C. de réforme de Heime du 30 août 1914 pour
 "Rhumatismes chroniques". Rayé le 31 dudit - Campagnes :
 Contre l'Allemagne du 4 août au 30 août 1914.
 Exempté du service militaire par son *Conseil de Revision del' base* le 4 Juin 1914.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 99^e Rég. d'Inf.
 du 30 août au 21 Septembre 1909
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 99^e Régiment d'Inf.
 du 19 Avril au 5 Mai 1911
 Passé dans l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1906</i>
<i>1^{er} Oct 1906</i>	<i>1^{er} Oct 1906</i>	<i>1^{er} Oct 1906</i>	<i>1^{er} Oct 1906</i>	<i>1906</i>
			<i>1923</i>	<i>1930</i>

Footnote (1): Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1887.
(2): L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3): Pour les hommes compris dans la 1^{re} partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerra - Registre matricule. - 9 - 89 - 1902.